



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Fax : 03 90 22 13 16

Mail : snu67@snuipp.fr

Site internet : <http://67.snuipp.fr/>



Rythmes scolaires : le point de la réflexion du comité de pilotage.

Le comité de pilotage chargé de réfléchir à une réforme des rythmes scolaires pourrait s'accorder pour proposer un rythme hebdomadaire fondé sur neuf demi-journées au moins (dix par dérogation), mettant ainsi fin à la semaine de quatre jours à l'école primaire, réputée « source de fatigue et d'échec » pour les élèves.

La décision de travailler le mercredi matin ou le samedi matin, pendant trois heures, serait prise « au niveau local ». Le comité articulera ses propositions autour de deux ou trois scénarios, non encore finalisés, les membres du groupe ne proposant à ce stade que des « pistes de travail ». Initialement prévu pour le 14 juin, le rapport définitif du comité de pilotage devrait finalement être remis à Luc Chatel « fin juin ». Des mesures pourraient être prises à la prochaine rentrée, d'autres à la rentrée 2012.

L'horaire quotidien d'enseignement serait plafonné à l'école et au collège, « à cinq heures maximum en primaire, en 6^{ème} et en 5^{ème} » et à « six heures en 4^{ème} et en 3^{ème} ». « Les bornes » d'un « nouveau temps scolaire » seraient fixées au niveau national mais il reviendrait aux établissements d'organiser la journée en respectant « trois contraintes » : pas plus de cinq heures d'enseignement, deux heures d'accompagnement éducatif et une heure et demie de pause méridienne.

Un « temps d'accompagnement éducatif obligatoire » de deux heures, incluant l'aide aux devoirs, et sur le temps de service des enseignants, permettrait aux élèves de ne plus avoir de « travail à faire à la maison ». Ces deux heures seraient obligatoires à l'école primaire, en 6^{ème} et en 5^{ème}.

« TEMPS GLOBAL ÉDUCATIF »

Les membres du comité avancent une nouvelle définition du concept d'accompagnement, le temps de l'enfant ne pouvant être distingué du « temps global ». Car « les frontières s'effacent peu à peu entre école et famille avec les Espaces Numériques de Travail (ENT) et les nouvelles technologies, et les contraintes sociétales font irruption dans l'école ». Aussi, estiment les experts, « on parlera plutôt d'un temps global éducatif que l'Éducation nationale n'est pas seule à prendre en charge ». Serait rendu obligatoire « un temps non strictement d'enseignement », afin de « brouiller les frontières du périscolaire jusque là si étanches ». Il s'agirait en outre de « reconnaître le rôle éducatif des différents partenaires » et « d'ouvrir l'école aux collectivités, aux parents, aux associations » pour former « un pacte éducatif ».

Le comité de pilotage prône de fixer un « horaire plancher d'une heure et demie » pour la pause méridienne, pendant laquelle ne doit être prévue « aucune activité d'enseignement ni de soutien ».

Par ailleurs, serait maintenue l'aide personnalisée, dont le bilan est « positif » d'après les membres du comité de pilotage. Il faut toutefois « réguler » la place de ce dispositif dans la semaine pour « éviter de stigmatiser les élèves » et pour ne pas « sacrifier la pause méridienne ». Une piste « plus audacieuse » prévoit de placer un personnel « surnuméraire » qui permettrait dans chaque école la prise en charge de groupes au fil de la semaine, tandis que les enseignants organisent l'aide personnalisée de leur classe. Ce personnel pourrait être un éducateur diplômé « pris en charge de façon partagée par les collectivités locales et l'Éducation nationale ». Il ferait « le lien avec les différents acteurs de projet éducatif global ».

NOUVELLE ORGANISATION DES VACANCES

Le comité de pilotage propose d'allonger l'année scolaire de deux semaines, passant de 36 à 38 semaines. Les vacances d'été seraient ainsi réduites de deux semaines.

Quant aux vacances intermédiaires, les pistes avancées sont les suivantes : allongement des vacances de la Toussaint à deux semaines (soit deux jours de travail en moins), vacances de février inchangées, vacances de printemps réduites à dix jours (soit trois jours travaillés en plus) et banalisation du pont de l'Ascension pour tous (soit un à deux jours travaillés en moins). Les vacances de Noël seraient prises en sanctuarisant la période du 24 décembre au 2 janvier.

Une question reste non tranchée : faut-il zoner les congés, notamment ceux d'été ? Parmi les arguments défavorables au zonage, le comité de pilotage relève le cas des familles recomposées dans des zones différentes, le problème des examens nationaux et, en l'absence de rotation, les mêmes élèves bénéficient de la neige ou de la rentrée à la mi-août. D'un autre côté, le zonage des vacances permet d'éviter que le tourisme ne souffre de la réduction des vacances d'été, de rendre les vacances accessibles à un plus grand nombre (car le coût des hébergements augmente si la période est réduite), et la diminution des grands engorgements routiers.

Enfin, le comité de pilotage proposerait de faire de l'école « un lieu de vie », avec des « aménagements des locaux plus conformes aux besoins », des « salles de permanence équipées d'ordinateurs pour le travail autonome dès le collège ». Il recommanderait également de prévoir « un espace de travail qui permette à des enseignants, par roulement, d'effectuer leur préparations dans l'établissement et le cas échéant de recevoir des élèves ».